

Le territoire : gage de proximité et d'égalité en éducation et formation ? A quelles conditions ?

Philippe MEIRIEU
Université Lumière – Lyon 2

Introduction : une question forte dans mon parcours...

... de « *militant pédagogique* » soucieux d'articuler des principes structurants et leur mise en œuvre avec les acteurs locaux.

... de « *chercheur en sciences de l'éducation* » préoccupé par la question de l'écart, inquiétant et nécessaire à la fois, entre les « doctrines pédagogiques » et les « innovations » qui s'en réclament.

... de « *citoyen engagé en politique* », vice-président, pendant six ans, de la région Rhône-Alpes, délégué à la formation tout au long de la vie, aux prises avec les inégalités territoriales sur les questions décisives de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des « publics résiduels ».

Trois séries de remarques...

- I. Le territoire, entre archaïsme et progressisme : un vieux débat...
- II. Un dépassement nécessaire mais problématique
- III. Le local et l'universel, une tension au cœur de la postmodernité

I. Le territoire entre archaïsme et progressisme : un vieux débat

1. Avant même que se structure l'opposition entre jacobins et girondins, Voltaire déjà, en « réponse » à Rousseau : « *Je préfère dépendre de mon ministre que de mon bottier. La proximité de ce dernier n'en rend pas sa tutelle plus éclairée.* »
2. L'éducation, nécessairement une « affaire d'état » : Jules Ferry et Ferdinand Buisson

« Après avoir été tour à tour un maître pris à gage ou à bail par une réunion de familles, par la fabrique ou par la paroisse, puis un petit employé demi-salarié par la commune, demi-indemnisé par les parents, le tout de gré à gré, puis enfin un maître d'école assuré d'un traitement fixe de six cents et plus tard de neuf à douze cents francs, l'instituteur public est sur le point aujourd'hui de pouvoir s'appeler à la lettre un fonctionnaire d'Etat.

De quelque façon qu'il soit nommé, il le sera non plus par les autorités locales, mais directement par *une autorité centrale* ; il n'est déjà plus dans la dépendance, ni du conseil municipal, ni du château, ni de l'église. Le chiffre de son traitement fixe s'est grossi de l'équivalent de toutes les menues recettes qui lui provenaient de diverses fonctions accessoires, toutes assujettissantes, quelques-unes compromettantes, que sa nouvelle position légale lui a interdites.

Enfin, ses titres de capacité, les garanties que la nouvelle loi lui assure contre tout acte d'arbitraire ou tout caprice administratif, la certitude de voir son traitement et ses droits à l'avancement le suivre partout *au lieu de dépendre du hasard, de l'importance de la commune qu'il habite, du nombre de ses élèves ou de leur état de fortune*, sont autant de conditions d'indépendance et de sécurité qui ne peuvent manquer de lui donner auprès des populations tout le surcroît d'autorité nécessaire pour que sa situation extérieure soit à la hauteur de sa tâche professionnelle. Aussi croyons-nous en toute sincérité, et avec la conviction de ne point être aveuglé par l'amour-propre national, que, d'ici à très peu d'années, aucun autre pays ne pourra présenter un corps enseignant dont l'organisation soit plus *conforme aux principes et aux besoins de la démocratie moderne*. »

Ferdinand Buisson, article « Instituteur - institutrice » du *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1884

3. Le « retour de bâton » de l'Education nouvelle :

« Si l'on veut que nos écoles soient appropriées aux besoins authentiques de l'enfant, il faut que de simples particuliers, de simples pères de famille puissent les créer à leur guise, tant l'initiative individuelle et privée est cent fois plus forte, cent fois plus souple et alerte, [...] parce qu'elle n'est pas dominée, réglementée, par une hiérarchie compliquée, au sommet de laquelle se trouvent des vieillards, vénérables sans doute, mais obstinément tournés vers le passé. »

Edmond Demolins, *L'éducation nouvelle*, 1898

4. L'exigence des « Compagnons de l'Université nouvelle » : « Les pères ont veillé dans les mêmes tranchées, les fils doivent s'asseoir sur les mêmes bancs dans la même école. »

Les Compagnons, *L'Université nouvelle*, 1918

5. L'émergence du « projet d'établissement » et la tentative pour concilier « service public fort » et « autonomie des établissements »

Séminaire de Souillac, sous l'impulsion d'Alain Savary, la direction de Maurice Vergnaud, avec Claude Pair, Michel Crozier, André de Peretti, 11, 12 et 13 octobre 1982

Une méthodologie :

- Du « recueil des données » à « l'analyse des besoins »
- De l'analyse des besoins » à « l'inventaire des ressources »
- Vers la formulation d' « objectifs prioritaires » et « opérationnels »

Une perspective :

« La décentralisation imposera aux établissements la nécessité de s'affirmer dans le cadre de leur autonomie face au pouvoir local (« à pouvoir local fort, établissement fort par son autonomie, ses institutions et ses hommes »). Le service public unifié de l'éducation pourra permettre à chaque établissement d'affirmer sa personnalité de groupe conciliable avec l'unité d'un service public. »

6. Les « cartes rebattues » et la « grande confusion »

- La montée de « l'individualisme social » (Marcel Gauchet) et l'arrivée du « consumérisme scolaire » (Robert Ballion)
- Le « projet d'établissement » soupçonné d'être le cheval de Troie de l'enseignement privé
- Les « pédagogies actives » suspectées de renforcer la sélection sociale
- L'innovation locale « enrôlée » dans l'économie de marché
- Le « choc PISA » et la montée simultanée de la standardisation centralisée et de la mise en concurrence systématique
- La vague du « développement personnel » et l'aspiration communautariste à l'entre soi
- Le service public saisi par le management...

II. Un dépassement nécessaire mais problématique

1. L'attachement au « territoire » au cœur d'ambiguïtés :

- Le territoire, espace traditionnel de « l'enracinement », propice au culte des particularismes, porteur de la tentation du repli sur soi... générateur de pouvoirs féodaux, caution des inégalités... entre territoires (fragmentables à l'infini) !
- Le territoire, lieu de synergie des véritables « acteurs » sociaux, possibilité d'une innovation « concrète », d'une régulation au plus près du « terrain », gage d'une « égalité réelle » des citoyens...

Sans doute, les deux à la fois...

2. L'autorité de l'Etat

- Un outil indispensable pour garantir l'égalité de traitement de tous et de toutes sur les territoires...
- Mais un outil insuffisant, toujours suspecté d'être aux mains de lobbys partiels et de faire primer des critères formels imposés par une bureaucratie hiérarchique, au détriment de la considération des « vrais gens »...

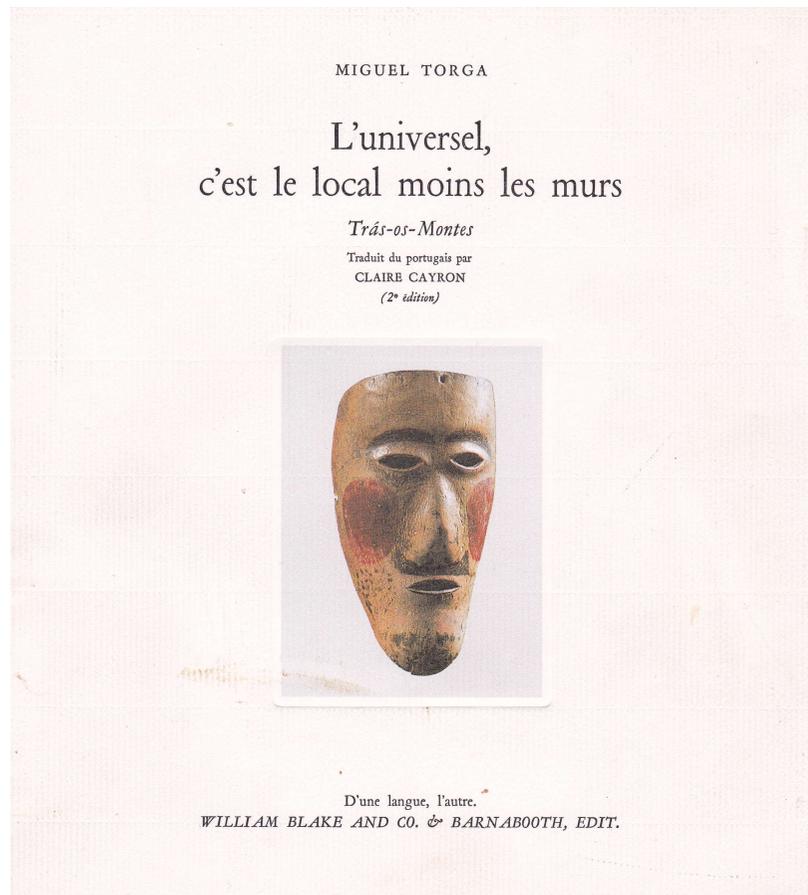
Sans doute, les deux à la fois aussi...

3. Une inversion salutaire ?

- D'une gestion jacobine sur les modalités et girondine sur les finalités...
- ... à un pilotage jacobin sur les finalités et girondin sur les modalités.
- Vers un fonctionnement par « cahier des charges » et « contrôle à posteriori » ?
- Pour que la coopération se substitue à la concurrence ?

- *Mais sommes-nous en présence d'une alternative ou d'une tension ?*

III. Le local et l'universel : une tension au cœur de la postmodernité ?



Mais on ne peut pas se satisfaire de la formule...

1. L'universalisme, toujours doublement suspecté :
 - de ne l'être pas assez...
 - de l'être trop...
- 2. Un débat qui se durcit...
 - - universalisme / relativisme
 - - universalisme / identitarisme
 - - universalisme / essentialisme
3. Un débat qui ne peut laisser l'éducateur indifférent :
l'éducateur ne peut effectuer sa tâche qu'en assumant un posture universaliste et non essentialiste

« le plus souvent, un homme aime son prochain quand ce prochain est son coreligionnaire, son concitoyen ou son compatriote, ou à la rigueur son « collègue » ! Le plus souvent un homme aime les autres hommes à condition qu'ils appartiennent, eux et lui, au même troupeau ; ou encore à condition qu'ils fassent partie du même clan, de la même tribu, de la même caste.

Or, l'homme qui est le sujet moral des droits de l'homme et des devoirs de l'homme, cet homme n'est pas l'homme considéré comme tel ou tel, l'homme en tant que ceci ou cela, bref l'homme en tant que, mais l'homme purement et simplement, l'homme sans autre précision ou spécification ; l'homme sans quatenus.

Et c'est cette extension infinie, à la limite de l'absurde et du dérisoire, qui mesure l'impensable démesure de la fraternité humaine.

la minuscule exception est en effet la faille par laquelle la discrimination raciste s'insinue d'abord insidieusement, s'engouffre ensuite irrésistiblement ; la fissure entrouverte laissera passer le torrent du racisme crapuleux. »

Vladimir Jankélévitch, *Le Paradoxe de la Morale*

4. Mais l'universalisme de l'éducateur ne peut être que « modeste »

- Loin de toute velléité colonisatrice qui identifie l'universel à une « culture » donnée...
- Loin de toute tentation essentialiste qui enferme les sujets dans une « identité » indépassable...

« Dans le monde où je chemine je me crée interminablement. Je suis nègre et des tonnes de chaînes, des orages de coups, des fleuves de crachat ruissellent sur mes épaules. Mais je n'ai plus le droit de me laisser ancrer. [...] Je n'ai pas le droit de me laisser engluer par les déterminations du passé. Je ne suis pas esclave de l'Esclavage qui déshumanisa mes pères. Il ne faut pas essayer de fixer l'homme puisque son destin est d'être lâché. »

- Frantz Fanon, *Peau noire, maques blancs*, 1971.

5. L'éducation... ou l'universalisation en acte

- accompagner les sujets pour qu'ils ne soient plus « ancrés », mais sans les contraindre, pour autant, à se renier.

- accompagner le trajet que les mène du territoire où ils ont pris racine vers le monde commun où ils pourront se reconnaître comme des « semblables » et partager ce qu'ils savent et ce qu'ils créent.

- ni se soumettre aux caprices des individus et aux sous-cultures éparses, ni les soumettre autoritairement à la loi d'une culture supérieure... mais les impliquer ensemble dans des expériences culturelles qui leur permettent de vivre l'universalisation en actes...

« Un jour, lorsque nos temps seront passés, lorsque, après un demi-siècle, une nouvelle génération nous aura remplacés, lorsque l'Europe sera tellement menacée par la répétition des mêmes fautes, par la misère croissante du peuple et par ses dures conséquences, que tous les appuis sociaux en seront ébranlés, alors, oh ! alors peut-être, on accueillera la leçon de mes expériences, et les plus éclairés en viendront à comprendre que c'est seulement en ennoblissant les hommes qu'on peut mettre des limites à la misère et aux fermentations des peuples, ainsi qu'aux abus du despotisme de la part soit des princes, soit des multitudes. »

Johan Heinrich Pestalozzi, *Le Chant du Cygne*, 1826

L'éducation et la formation tout au long de la vie: un nouveau paradigme peut-être ?



C'est ce que vous allez explorer tout au long de ce colloque...

Bon courage et bon travail...